

(L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Sophie Gravel soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56231

Gouvernement du Québec

Décret 865-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Gabriel Boutros comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Gabriel Boutros de Beaconsfield, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56232

Gouvernement du Québec

Décret 866-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Line Charest comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Line Charest de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56233

Gouvernement du Québec

Décret 867-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Mandeville comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Bernard Mandeville de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56234

Gouvernement du Québec

Décret 868-2011, 17 août 2011

CONCERNANT les conventions d'aménagement forestier avec le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan